

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

### Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (L.G) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

W21-838168

194929

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01421 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : KETTANI Mohammed Tajeddine

Date de naissance : 25-11-1957

Adresse : Résidence El Fidaoua n°3 KM 8.1 et de MENA Casablanca

Tél. : 0666576673 Total des frais engagés : 894 / Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : **Médecin Général de Brigade B. CHAGAR**  
Professeur du Val de Grâce  
en Chirurgie Orthopédique et Traumatologie  
Hôpital Militaire Avicenne-Marrakech  
INPE : 101111441

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : JOUAKKI Rajae EP. KETTANI Age: 68

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : PTH ds

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Le : 14 / 02 / 2024

PR4FP05\_V2 / 20.10.2023

Autorisation CNVSP N° : A.A-2-15 / 2019

**RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Règlement des Actes
6.2.24			G	

Médecin Général de Brigade B. CHAGAR  
 Professeur du Val de Traumatologie  
 en Chirurgie Orthopédique et Traumatologie  
 Hôpital Militaire Avicenne-Marrakech  
 INPE : 101111441

**EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

**ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Praticien	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
		Urea Créatine	840,00
			54,00

Dr Zakaria TAHIRI  
 Commandant  
 Service de Biochimie-Toxicologie  
 Hôpital Militaire Avicenne-Marrakech  
 MEDECIN ANNEHEL  
 Professeur d'Enseignement Supérieur  
 Spécialiste en Médecine  
 Chef de Service  
 Hôpital Militaire Avicenne-Marrakech  
 INPE : 101111441  
 22 Fevr 2024

**AUXILIAIRES MEDICAUX**

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

**RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

**Important :**

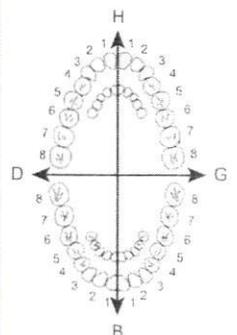
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Montant des Honoraires	Coefficient DES TRAVAUX	
					<input type="text"/>	
					MONTANTS DES SOINS	
						<input type="text"/>
					DEBUT D'EXECUTION	
						<input type="text"/>
					FIN D'EXECUTION	
						<input type="text"/>

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	



**(Création, remont, adjonction)**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

	Montant des Honoraires

Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ROYAUME DU MAROC  
FORCES ARMÉES ROYALES  
HÔPITAL MILITAIRE AVICENNE  
MARRAKECH

HOPITAL : ..... Avicenne ..... : المستشفى  
SERVICE : ..... : المصلحة

المملكة المغربية  
القوات المسلحة الملكية  
مصلحة الصحة  
المستشفى العسكري ابن سينا

Prénom : Rajae ..... : الإسم الشخصي Mle : ..... : رقم التسجيل Grade : ..... : الدرجة  
Nom : JOUAHRI Ep Kettam ..... : الإسم العائلي Corps : ..... : الهيئة

EXAMEN DEMANDE	REPONSE DU SPECIALISTE
<p>pain SUP: urine - creat</p> <p><b>Médecin Général de Brigade B.CHAGAR</b> Professeur du Val de Grâce en Chirurgie Orthopédique et Traumatologie Hôpital Militaire Avicenne-Marrakech- NPE : 101111441</p> <p>A MARRAKECH, LE ..... Le Médecin <b>الطبيب</b></p>	<p>294 Le : 08/02/2024 LABO : [ B385244 ] JOUAHRI RAJAE Né(e) le : 19/12/1955</p> <p>A MARRAKECH, LE ..... Le Médecin <b>الطبيب</b></p>

HOPITAL MILITAIRE AVICENNE  
N° .....  
CAISSE PRINCIPALE  
AUTORISATION

Numéro de dossier :	294 du : 08/02/2024	Origine : CPD (Payant Direct)
Nom et prénom :	JOUAHRI RAJAE - B385244	Service : EXTERNE
Date de naissance :	19/12/1955	Prescripteur : Autre

<u>Prestation</u>	<u>Résultat</u>	<u>Val. Référence</u>	<u>Antériorité</u>
- Urée (Uréase)	* 7,9 mmol/l * 0,47 g/l	(2,50 - 7,50) (0,15 - 0,44)	
- Créatinine (Spectrophotométrie Atellica)	88 µmol/l 9,94 mg/l	(50 - 90) (5,7 - 10,2)	

Commentaire :  
BILAN VALIDE

Dr Zakaria TAHIRI  
Biologiste Commandant  
Service de Biochimie-Toxicologie  
Hôpital Militaire Avicenne-Marrakech  
INRE: 107165987

ROYAUME DU MAROC  
FORCES ARMÉES ROYALES  
HÔPITAL MILITAIRE AVICENNE  
MARRAKECH

HOPITAL : ..... : المستشفى

SERVICE : ..... : المصحة



المملكة المغربية  
القوات المسلحة الملكية  
مصحة الصحة  
المستشفى العسكري ابن سينا  
HOPITAL MILITAIRE AVICENNE  
VAL DE GRACE  
SAISSA PRINCIPALE

Prénom : M. Kettani : الإسم الشخصي Mle : ..... : رقم التسجيل Grade : ..... : الدرجة

Nom : RAJAE : الإسم العائلي Corps : ..... : الهيئة

EXAMEN DEMANDE	REPONSE DU SPECIALISTE جواب الاختصاصي
<p>TDM hanche sté PTH radielle. → osseux Antiversion Cetuse et tige fémorale</p> <p>Médecin Général de Brigade B.CHAGAR Professeur du Val de Grâce en Chirurgie Orthopédique et Traumatologie en Chirurgie Militaire Avicenne-Marrakech- Le Médecin <u>الطبيب</u> INPE : 10111441</p> <p>A MARRAKECH, LE .....</p>	<p>CIN: B385244 Née: 19.12.1955</p> <p>95 Le : 06/02/2024 JOUAHRI RAJAE DIV [IPP: 75662024] TDM de la hanche</p> <p>A MARRAKECH, LE .....</p> <p>Le Médecin <u>الطبيب</u></p>

DÉFENSE NATIONALE  
HÔPITAL MILITAIRE AVICENNE  
MARRAKECH

N° 131746

SEGMA

Reçu de M: JOUAHRI RAJAE Quittance

La somme de .....

NATURE DE LA RECETTE	EX	SOMME
DM de la hanche		840,00
Urée + Creatine		54,00
<b>TOTAL :</b>		<b>894,00</b>

Cachet du Service

Le 08 Feb 2024

Signature du Regisseur

MARRAKECH LE : 08/02/2024



ROYAUME DU MAROC  
FORCES ARMÉES ROYALES  
HOPITAL MILITAIRE AVICENNE

**FACTURE : 231/CPD/2024**

NOM ET PRENOM : **JOUAHRI RAJAE**  
N° DE PRISE EN CHARGE : **00**  
N° DE LA CIN : **B385244**  
IDENTITE DU BENEFICIAIRE : **JOUAHRI RAJAE**

Nature des prestations	Cotation	coefficient	Quantité	Montant
TDM de la hanche	DH 840	1	1	840,00
			<b>TOTAL :</b>	<b>840,00</b>
- La présente facture est arrêtée à la somme de : <b>Huit cent quarante Dirhams</b>				

CHEF DU SERVICE ADMISSIONS ET FACTURATION

HOPITAL MILITAIRE AVICENNE  
Service Admissions et Facturation  
Catégorie Civil sur Autorisation  
N° INPE 070005194



Marrakech, le : **06/02/2024**

**Chef de pôle imagerie médicale :**

Pr M. ATMANE

**Chef de Service TDM et IRM :**

Pr A. MOUHSINE

**Chef de Service Radiologie**

**Conventionnelle :**

Pr N. HAMMOUNE

**Medecins Radiologues :**

Pr S. BELLASRI

Pr B. SLIOUI

Pr H. DOULHOUSNE

**Infirmiers majors :**

Adjt/chef N. ARHMANE

S/C R. EL KHATTAB

S/C A. OUSSIN P.I.

**Secretariats :**

Adjt C. AIT KERROUM IRM

Adjt G. BOUTAIB TDM

Sgt C. BENTALEB Rx STD

**Tél Service :**

0524431029

Nom et prenom : **JOUAHRI RAJAE**  
IPP : **75662024**  
N° Dossier : **95**

## TDM de la hanche

### TECHNIQUE :

Acquisition hélicoïdale avec reconstruction multiplanaire en fenêtre parenchymateuse et osseuse sans injection de PCI.

### RESULTATS :

#### • RÉSULTATS

- Prothèse totale de la hanche droite en place sans signe de granulome péri-prothétique et sans signe d'épanchement articulaire notable
- L'angle d'antéversion acétabulaire mesurant 8 ° contre 20° du coté contro-matérial
- L'angle d'antéversion fémorale mesurant 40 °
- Le complément angio -scanner ne montre pas de rapport vasculaire artériel ou veineux avec le matériel prothétique particulièrement les deux vices acétabulaires
- Respect Articulation coxo-fémorale gauche
- Respect de l'articulation sacro-iliaque gauche et droite.
- Intégrité des cadres obturateurs.
- Pas de lésion lytique ou condensante suspecte décelée.

Pr MOUHSSINE

MEDECIN COLONEL Abdellah MOUHSSINE  
Professeur d'Enseignement Supérieur  
Spécialiste en Radio-Diagnostic et Imagerie Médicale  
Chef de Service IRM TDM  
Hopital Militaire Avicenne - Marrakech  
INPE : 101105898

**Confraternellement**

Service de Radio diagnostic et Imagerie Médicale H.M.A  
FAX : 0524434380